

## HAUT POTENTIEL DE GRAVITE

### Terrassement au camion aspirateur : Perte de contrôle du camion avec la télécommande

#### COMMENT ?

L'entreprise de travaux fait intervenir un locatier pour l'ouverture d'une fouille au camion aspirateur. Le chauffeur de l'aspiratrice utilise la télécommande du camion aspirateur, souhaitant le faire avancer, en mode dit « hydrostatique », pendant que le terrassier de l'entreprise travaux est dans la fouille pour dégager les ouvrages manuellement. Le chauffeur perd le contrôle de l'aspiratrice qui se met à reculer en direction de la fouille. Averti par le chauffeur qui hurle, le terrassier se jette au fond de la fouille pour ne pas être écrasé par l'essieu et s'en sort avec quelques hématomes aux côtes et à la cheville. L'essieu du camion s'immobilise à 20 cm au dessus du réseau de gaz et du terrassier



#### POURQUOI ?

Le terrassier se trouvait dans la zone d'évolution de l'engin

Le déplacement de l'engin à la télécommande ne respectait pas les prescriptions du constructeur : l'aspiratrice était dans une rue en pente et il n'y avait personne dans la cabine du camion aspirateur pour en reprendre le contrôle en cas d'urgence

NB : une expertise sur une éventuelle défaillance matériel est toujours en cours

#### Recommandations :

- Rappeler les règles qui sauvent : « je me positionne en dehors de la trajectoire des équipements en mouvement... »
- Clarifier les rôles entre l'entreprise de travaux et le loueur de l'aspiratrice pour assurer la sécurité du personnel présent sur le chantier
- Sensibiliser les chauffeurs d'aspiratrices aux consignes de sécurité délivrées par les constructeurs des machines (dans ce cas : mode hydrostatique interdit dans les rues en pente et 2<sup>e</sup> homme obligatoire au volant du camion en cas d'utilisation de cette fonction de la télécommande)
- Former les chauffeurs d'aspiratrice à la gestion des situations d'urgence pour avoir les bons réflexes

Ayons le « réflexe Gaz'O TP »



**Gaz'O TP**

<https://sites.grdf.fr/web/gazotp>